

COMMUNE DE MONTAUT

Séance du 03 mars 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 27/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves VEYRAC

Présents : 8

Présents : Yves VEYRAC, Thierry DUFOUR, Virginie PUREUR, Ludovic BIGOT, Thibault VANDERMEERSCH, Thierry MARTIGNAGO, Maïté MADELPECH, Martin FRADET

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Céline LASSERRE

Secrétaire de séance: Virginie PUREUR

Objet: Proposition de tribune pour la sauvegarde de l'audiovisuel - DE_2025_002

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de tribune pour la sauvegarde de l'audiovisuel envoyée par le groupe de salariés de Radio France, France Télévision, INA et France Médias Monde.

" L'audiovisuel public est un trésor, préservons- le !

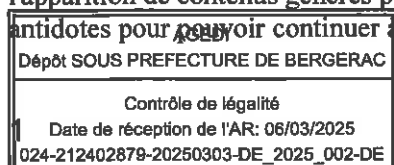
L'audiovisuel public a 85 ans et son existence a toujours été un enjeu culturel et démocratique de premier plan. De l'ORTF et sa tutelle étatique sur l'information à la loi de démantèlement du monopole en 1974, de la privatisation de TF1 à la sanctuarisation de la concurrence privée en 1986, la place et la vocation de l'audiovisuel public ont toujours dû être âprement défendues.

Si l'on regarde l'attachement des Français, l'audiovisuel public ne s'est jamais aussi bien porté. Depuis cet automne, deux radios publiques, France Inter et France Info sont en tête des audiences, devant toutes les stations privées. Sur l'année écoulée, le réseau France Bleu a gagné environ 87 000 auditeurs, et France Culture franchit le cap des deux millions d'auditeurs.

Du côté de la télévision, selon une étude auprès des téléspectateurs commandée par France Télévisions en 2022, les antennes de France 3 en régions se trouvent très largement devant TF1, M6, et même devant France 2 et France 3 National sur les sujets suivants : la confiance, l'équilibre, le plaisir à regarder, l'absence de parti pris, la diversité, le lien entre les citoyens, l'indépendance vis à vis des pouvoirs politiques et économiques ou encore la différence par rapport à ce qu'on peut regarder sur les autres chaînes.

Un véritable plébiscite, qui reflète également l'importance de l'audiovisuel public pour les enjeux démocratiques dans notre société. Les antennes de France 3 et France Bleu offrent un maillage territorial sans équivalent, permettant d'apporter à chaque citoyen une information de proximité, attrayante et fiable. Outre la radio et la télévision, ce réseau régional offre également, pour chacune de ses antennes, de véritables sites d'information de référence en accès libre et gratuit.

A l'heure où l'on assiste à la prolifération de fausses informations sur les réseaux sociaux, et même à l'apparition de contenus générés par l'intelligence artificielle, ce journalisme de terrain est le meilleur des antidotes pour pouvoir continuer à partager ensemble une même réalité. Aussi, nous vous mettons en



garde contre les nombreux risques que comporterait une fusion ou un holding afin de "rationaliser" la gouvernance de l'audiovisuel public.

Un projet initialement étudié au printemps 2024, dont le retour à l'agenda parlementaire, prévu au mois de décembre, a été ajourné par la chute du gouvernement Barnier. *Selon la composition du nouveau gouvernement, nous nous attendons donc à ce que la proposition de loi soit à nouveau étudiée dès le début de l'année 2025.* Or nous considérons que l'objectif de "rationalisation" de l'audiovisuel public constitue une mauvaise piste et une fausse solution si nous voulons vraiment renforcer nos médias sur le plan national et international.

"Rationaliser", cela signifie en général, réduire les effectifs. Le 6 novembre dernier, lors des auditions des président(es) des entreprises de l'audiovisuel public sur les contrats d'objectifs et de moyens, ces dernières ont alerté sur les trajectoires "de sacrifice" qui leur sont demandées avec des budgets impossibles à tenir sans abandonner une partie des missions.

Sur les territoires que nous représentons, moins de moyens, cela peut signifier moins de présence sur le terrain.

Moins d'espaces pour relayer les sujets, les débats qui animent nos communes, nos départements, nos régions. Moins de temps d'antenne pour que les artistes, les acteurs associatifs, les élus, et toutes celles et ceux qui font vivre nos communautés puissent s'exprimer et exister.

La chasse aux économies qui accompagnerait inévitablement tout projet de fusion ou de holding aurait également de nombreuses conséquences sur l'emploi, alors que l'audiovisuel public représente 17 000 salariés, et 108 000 emplois indirects. Il fait vivre 4 500 entreprises et crée de la richesse, partout sur nos territoires : un rapport européen estime qu'un euro investi dans l'audiovisuel public rapporte en moyenne 3 € pour l'économie française.

La télévision et la radio publiques représentent également 500 millions d'euros d'investissements dans le cinéma, la musique, la fiction, les documentaires ou encore les séries. Ce sont des programmes qui mettent en valeur notre patrimoine, notre culture et nos régions, et qui ne trouvent pas d'équivalent sur les chaînes privées. Souhaitons nous les voir s'amenuiser ou disparaître ?

Sans parler du coût financier : décidée en 2000, la création de la holding France Télévisions, qui rapprochait les chaînes France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO a pris 10 ans, engloutissant 189.2 millions d'euros d'argent public dans les différents processus d'adaptation de ses structures. Dans l'immédiat, un regroupement des entreprises de l'audiovisuel public ne permettrait donc pas de réaliser des économies, mais il ferait aussi peser un véritable danger sur ce qui constitue un des garants de la vitalité démocratique dans notre pays.

En juin dernier, les antennes de France 3 en région et celles de France bleu ont été exemplaires, organisant des débats et parvenant, le temps d'une campagne éclair qui n'a duré que 3 semaines, à informer les citoyens sur la plupart des candidats aux élections législatives.

N'oublions pas non plus les risques de pressions, politiques ou économiques, qui pourraient s'exercer sur la présidence d'une holding qui regrouperait tout l'audiovisuel public. Voulons nous vraiment concentrer tant de pouvoirs entre les mains d'une seule personne ?

Une fusion ou un holding comporterait inévitablement des risques d'affaiblissement du projet éditorial des médias publics, dont la force repose justement sur la pluralité de l'offre et la complémentarité des contenus qu'ils adressent à des services variés. Dans le contexte d'une fusion, l'effacement du média radio serait inévitable, alors même que Radio France fait figure d'exemple européen.

Si nous souhaitons que les entreprises de l'audiovisuel public puissent continuer à s'adapter aux défis de notre époque, si le respect du pluralisme et de la diversité éditoriale, la création et l'indépendance de l'information sont toujours des enjeux, nous devons leur offrir une vraie stabilité, à la fois financière mais aussi dans leur périmètre et leur organisation.

Comme l'hôpital ou comme l'éducation, l'audiovisuel public, fondé sur le triptyque "informer, cultiver, divertir", constitue l'un des services essentiels au fonctionnement de notre société.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous appelons les parlementaires à rejeter tout projet de fusion ou de holding de l'audiovisuel public."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette tribune.

AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
2 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
024-212402879-20250303-DE_2025_002-DE

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire - Yves VEYRAC



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

AGEDI	
Dépôt SOUS PREFECTURE DE BERGERAC	
Contrôle de légalité	
3	Date de réception de l'AR: 06/03/2025
024-212402879-20250303-DE_2025_002-DE	

